



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Colleges

Question écrite n° 41308

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la décision de certaines inspections d'academie de ne plus reconduire les classes dites linguistiques a compter de la rentrée scolaire de septembre 1996 ou au plus tard par mesure derogatoire en septembre 1997. Ces classes offrent aux eleves des la sixieme la possibilite d'etudier simultanement deux langues vivantes au lieu d'une dans le cursus habituel. L'argument invoque par les academies contactees serait la necessite de ne pas depasser 24 heures hebdomadaires de cours pour les eleves de college. Or l'article 3 de l'arrete du 29 mai 1996 relatif a l'organisation des enseignements dans les classes de sixieme de college stipule qu'une derogation peut etre accordee au vu du projet de l'etablissement par l'inspecteur d'academie. Des lors la raison ne semble etre que d'ordre strictement budgetaire. Priver les colleges d'une telle opportunité alors que celle-ci a toujours suscite l'interet des familles serait contraire a la possibilite donnee aux colleges d'offrir des reponses appropriees a la diversite des eleves, a leurs interets selon des formes d'actions relevant de l'autonomie des etablissements (article 5 du decret no 96 465 du 29 mai 1996 relatif a l'organisation de la formation au college). En outre, une telle mesure conduirait a la suppression de nombreux postes d'enseignants. Il souhaite, en consequence, savoir quelles dispositions le gouvernement compte prendre afin d'assurer la perennite de ces classes linguistiques.

### Données clés

**Auteur :** [M. Brard Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41308

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juillet 1996, page 3935